

À notre école

À notre école, nous offrons un milieu de vie sécuritaire, respectueux et agréable pour tous. Nos actions s'appuient sur les valeurs de l'école, soit le **respect**, la **collaboration** et l'**engagement**, lesquelles s'inscrivent dans notre mission de créer un environnement offrant aux élèves une éducation de qualité et favorisant le développement de leurs compétences sur les plans scolaire, personnel et social.

Nous accompagnons les élèves dans le développement de comportements positifs et les aidons à faire des choix responsables au quotidien, afin de favoriser des relations harmonieuses et un climat propice aux apprentissages.

Chaque jour, l'équipe-école travaille à maintenir un climat positif où chacun peut se sentir bien et réussir. La sécurité et le bien-être des élèves sont au cœur de nos priorités, et les comportements inappropriés ne sont pas tolérés. Dans notre établissement scolaire, l'intimidation et la violence ne sont pas acceptées et ne sont pas tolérées.

Portrait de la situation et priorités

Analyse du climat scolaire

L'analyse du climat scolaire entre 2024 et 2026 montre une amélioration générale du sentiment de sécurité et du climat scolaire. Les élèves se sentent globalement plus en sécurité et plus engagés dans leur milieu. Le terrain de l'école et les périodes non structurées demeurent toutefois les principaux lieux et moments associés aux situations de violence ou d'insécurité. Le climat relationnel et le bien-être s'améliorent, mais des défis persistent, notamment dans les relations entre élèves, la violence verbale et la cohérence des interventions. Enfin, nous accordons une grande importance à la prévention des situations inappropriées à caractère sexuel.

Priorités

- Renforcer les relations entre élèves et l'inclusion
- Favoriser le développement des habiletés sociales
- Assurer la cohérence des interventions
- Augmenter le sentiment de sécurité sur le terrain de l'école
- Sécuriser les périodes non structurées
- Poursuivre la prévention et la sensibilisation concernant les situations à caractère sexuelle

Démarche de dénonciation d'une situation de violence, d'intimidation ou signaler une violence à caractère sexuel

1. Soutenir votre enfant et informer l'école :

- S'adresser directement à un adulte de l'école (enseignant, technicienne du service de garde, TES, etc.);
- Communiquer avec l'équipe de direction par courriel bellinis@cssrs.gouv.qc.ca, ArsenaultJa@cssrs.gouv.qc.ca et CayerJ@cssrs.gouv.qc.ca ou par téléphone 819-822-5695, poste 30401, afin d'expliquer la situation;
- Compléter un billet de signalement disponible à la porte de la direction et le remettre dans la boîte de signalement.

2. Prise en charge par l'école :

- Analyse de la situation;
- Rencontre des élèves impliqués;
- Mise en place de mesures adaptées;
- Suivi avec les élèves et les parents.

Quelques définitions

Conflit	Violence	Intimidation	Violence à caractère sexuel
Opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, art. 13). Cette violence peut également être basée sur des motifs liés notamment à la couleur de la peau et à l'origine ethnique ou nationale.	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, art.13).	La notion de violence à caractère sexuel implique tout comportement non désiré (gestes, paroles, touchers, exposition à des images ou vidéos à caractère sexuel ou incitation à montrer, voir ou toucher des parties intimes). Cela inclus également les comportements reliés aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement ; en personne, à l'écrit ou par un moyen technologique. (Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur [RLRQ, chapitre P-22.1])

En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte de violence ou d'intimidation fait à la direction de l'école, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSSRS. Responsable des plaintes: plaintes@cssrs.gouv.qc.ca Téléphone : 819 822-5540, poste 20399.